

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2017

.....

L'an deux mil dix-sept le 28 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : **23 novembre 2017**

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, RABILLE Alexandra, MARTINEAU Dominique, ROULLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric, BEYNIE Lucie

.....

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique MARTINEAU a été désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2017

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2017.

3. Mise en place de la gestion différenciée

Présentation par Flavien COUTAUD, agent technique de la commune

Flavien COUTAUD a présenté un projet de mise en place de la gestion différenciée au niveau des espaces verts de la commune.

Flavien a proposé une expérience à vivre et à faire vivre. En effet, le métier et les moyens évoluent (augmentation des surfaces à entretenir, besoin de matériel). Dans ce sens, la gestion différenciée pourrait être un moyen à mettre en place, c'est-à-dire faire le bon entretien au bon endroit.

Cette gestion s'inscrit également dans une démarche de développement durable, avec un cadre de vie de qualité.

Les enjeux sont différents mais complémentaires : environnementaux, sociaux, culturels et économiques.

Il est important de connaître nos espaces, pour apporter des moyens et utilisations différents.

Flavien propose de délimiter des zones sur la commune, avec un programme en adéquation selon le lieu (lotissement, centre-bourg, par exemple).

Un autre point important pour la réussite de ce projet : la communication (au sein de l'équipe municipale, vers les habitants, vers les concepteurs).

C'est pourquoi Flavien soumet la création d'un groupe de travail, composé d'élus, d'agents et d'habitants de la commune.

Une première réunion serait programmée dès que possible, avec pour objectifs : définition du rôle du groupe de travail, stratégie à mettre en place, moyens pour l'établissement du projet.

Constitution du groupe de travail des élus : Loïc NAULET, André COQUELIN, Joseph ARNAUD, Virginie BETHUS, Alain MARTINEZ

4. Finances

Admission en non-valeur budget assainissement

Le comptable public a fait une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables correspondant à la redevance assainissement, pour lesquels il n'a pas pu recouvrer les titres, d'un montant total de 595.58 €. Le Conseil Municipal a approuvé la demande d'admission en non-valeur de la redevance d'assainissement d'un montant de 595.58 €.

5. Administration générale

a. Approbation de la numérotation des habitations

La Poste a réalisé la numérotation des habitations (ce qui concernait essentiellement tous les lieux-dits) : le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale : il est important pour ainsi faciliter le repérage dont l'accès aux services de secours, de livraisons, la localisation sur les GPS, entre autres.

Au total, 109 habitations ont été numérotées.

Afin d'informer les propriétaires et locataires, le facteur remettra à chaque habitation concernée une enveloppe comprenant : la plaque de numéro de rue, un courrier explicatif, une notice détaillant les démarches à effectuer suite à la modification de l'adresse, 5 cartons préaffranchis pour informer les organismes.

Le Conseil Municipal a approuvé la numérotation des habitations concernées.

b. Projet rue des fiefs

Monsieur le Maire a retracé l'historique du projet de l'espace Arc-en Ciel et a présenté ensuite un avant-projet sur le secteur rue des fiefs.

Le Conseil Municipal reviendra sur cette proposition à la prochaine réunion de conseil municipal fixé le mardi 19 décembre 2017.

6. Questions diverses

- Le prix de vente de la parcelle pour le projet de micro-crèche a été fixé à 30 000 € à M. et Mme Magnier.
- La durée des amortissements du compte 204182 sur le budget principal a été modifiée. Elle est passée de 1 an à 10 ans.
- Afin de couvrir les frais d'électricité des marchands ambulants, un prix de 5 € par soirée a été fixé.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour un essai de 3 mois au camion ambulant « l'Ardoise du Tatoué » (vente de burgers, boissons et desserts), sur le parking du stade les jeudis soirs.

La séance est levée à 23h00

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Dominique MARTINEAU

